

14-JUN-2007

06-DEC-2007 Avis de Modification - Changement de nom du titulaire

(( CONTAINER LABEL ))

GROUPE	<b>M</b>	FONGICIDE
--------	----------	-----------

# PENNCOZEB<sup>®</sup> 75DF

## FONGICIDE

AGRICOLE

**GARANTIE :**

MANCOZEB.....75%

**N° D'ENREGISTREMENT 25397**  
**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**ATTENTION : IRRITANT OCULAIRE**

CONTENU NET : \_\_\_\_\_ KG

Avis de modification

~~Cerexagri, Inc.~~ UNITED PHOSPHORUS INC. (UPI)  
630 Freedom Business Center, Suite 402  
King of Prussia, PA 19406  
1-800-438-6071

Fabriqué en Hollande

Le Fongicide Penncozeb<sup>®</sup> 75DF est une marque de commerce de Cerexagri, Inc.,  
déposée au Canada

## **FONGICIDE PENNCOZEB® 75DF**

### **PRÉCAUTIONS GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Peut provoquer l'irritation du nez, de la gorge, des yeux et de la peau. Ne pas respirer l'embrun de pulvérisation. NE PAS pénétrer de nouveau dans un lieu traité avant 24 heures. Si nécessaire, une personne peut pénétrer de nouveau dans un lieu traité avant que les 24 heures ne se soient écoulées pour y effectuer une tâche de courte durée ne nécessitant pas de travail manuel, à condition qu'au moins 4 heures se soient écoulées depuis l'application du produit et que la personne en question porte un pantalon couvrant toute la jambe ainsi qu'une chemise à manches longues, un chapeau et des gants résistants aux produits chimiques.

Dans le cas d'une application dans une serre, porter un ensemble imperméable résistant aux produits chimiques, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes en caoutchouc, des lunettes de sécurité ou un masque protecteur et un appareil respiratoire avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques homologuée NIOSH/MSHA/BHSE avec préfiltre approuvé pour les pesticides ou encore, une boîte filtrante homologuée NIOSH/MSHA/BHSE approuvée pour les pesticides pour effectuer le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage ou les réparations. Bien aérer avant de pénétrer de nouveau dans la serre.

Pour tout autre emploi homologué, porter des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison et des lunettes de sécurité ou un masque protecteur pour effectuer le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage ou les réparations. De plus, porter un appareil respiratoire approprié pour mélanger et charger ce produit.

Retirer les vêtements contaminés sans tarder et laver les parties affectées de la peau avec du savon et de l'eau. Laver les vêtements à fond avant de les porter de nouveau. Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas épandre directement sur une étendue d'eau ou des terres humides. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant le matériel ou en éliminant les déchets. Ne pas faire de traitement si les conditions météorologiques favorisent la dérive en provenance des zones traitées.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.com](http://www.croplife.com).

**PREMIERS SOINS** – En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** – Procéder de la même manière que ci-dessus dans le cas d'un contact avec la peau. Si le produit est ingurgité, effectuer un lavage gastrique.

## **ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION**

Éloigner du feu et des étincelles. Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Entreposer de façon à ce que le produit ne soit pas exposé à l'humidité ou surchauffé; il risquerait alors de se décomposer, de devenir moins efficace ou de provoquer un incendie. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas employé. Les palettes de contenants ne doivent pas être empilées à raison de plus de 3 de hauteur. Prévoir des couloirs d'accès toutes les 2 rangées. La décomposition engendre une mauvaise odeur. Si tel est le cas, vérifier si le contenant est chaud et le placer sans tarder dans un lieu découvert pour procéder à son élimination. Ne pas contaminer les aliments pour consommation humaine et animale en entreposant ou en éliminant ce produit.

## **ÉLIMINATION**

1. Vider complètement le contenant et l'ajouter au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

### **URGENCE TRANSPORT**

États-Unis : 1 (800) 424-9300 CHEMTREC

Canada : 1 (613) 996-6666 CANUTEC

(( BOOKLET ))

GROUPE	<b>M</b>	FONGICIDE
--------	----------	-----------

# PENNCOZEB® 75DF

## FONGICIDE

AGRICOLE

GARANTIE :  
MANCOZEB.....75%

N° D'ENREGISTREMENT 25397  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

ATTENTION : IRRITANT OCULAIRE

CONTENU NET : \_\_\_\_ KG

Avis de modification

~~Cerexagri, Inc.~~ UNITED PHOSPHORUS INC. (UPI)  
630 Freedom Business Center, Suite 402  
King of Prussia, PA 19406  
1-800-438-6071

Fabriqué en Hollande

Le Fongicide Penncozeb® 75DF est une marque de commerce de Cerexagri, Inc., déposée  
au Canada

## **PRÉCAUTIONS**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Peut provoquer l'irritation du nez, de la gorge, des yeux et de la peau. Ne pas respirer l'embrun de pulvérisation. NE PAS pénétrer de nouveau dans un lieu traité avant 24 heures. Si nécessaire, une personne peut pénétrer de nouveau dans un lieu traité avant que les 24 heures ne se soient écoulées pour y effectuer une tâche de courte durée ne nécessitant pas de travail manuel, à condition qu'au moins 4 heures se soient écoulées depuis l'application du produit et que la personne en question porte un pantalon couvrant toute la jambe ainsi qu'une chemise à manches longues, un chapeau et des gants résistants aux produits chimiques.

Dans le cas d'une application dans une serre, porter un ensemble imperméable et des gants résistants aux produits chimiques, des bottes en caoutchouc, des lunettes de sécurité ou un masque protecteur et un appareil respiratoire avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques homologuée NIOSH/MSHA/BHSE avec préfiltre approuvé pour les pesticides ou encore, une boîte filtrante homologuée NIOSH/MSHA/BHSE approuvée pour les pesticides pour effectuer le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage ou les réparations. Bien aérer avant de pénétrer de nouveau dans la serre.

Pour tout autre emploi homologué, porter des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison et des lunettes de sécurité ou un masque protecteur pour effectuer le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage ou les réparations. De plus, porter un appareil respiratoire approprié pour mélanger et charger ce produit.

Retirer les vêtements contaminés sans tarder et laver les parties affectées de la peau avec du savon et de l'eau. Laver les vêtements à fond avant de les porter de nouveau. Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas épandre directement sur une étendue d'eau ou des terres humides. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant le matériel ou en éliminant les déchets. Ne pas faire de traitement si les conditions météorologiques favorisent la dérive en provenance des zones traitées.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife](http://www.croplife).

**PREMIERS SOINS** – En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** – Procéder de la même manière que ci-dessus dans le cas d'un contact avec la peau. Si le produit est ingurgité, effectuer un lavage gastrique.

## **MODE D'EMPLOI**

### **CONSIGNES GÉNÉRALES**

Ne pas prémélanger le fongicide Penncozeb 75DF dans un réservoir plus petit. Verser le fongicide Penncozeb 75DF tout doucement dans un réservoir de pulvérisation rempli au ¼ pendant que l'agitateur est en marche. Remplir le réservoir d'eau. Ajouter tout autre fongicide, insecticide, régulateur de croissance, micronutriments ou adjuvant pour bouillie une fois que le fongicide granulaire dispersible Penncozeb 75DF a été mis en suspension. Ne pas laisser le fongicide Penncozeb 75DF former un dépôt dans un réservoir de pulvérisation non agité. Rincer à fond le réservoir de pulvérisation, les pompes et les buses à la fin de la journée.

En préparant une solution en vue de l'appliquer à l'aide d'un pulvérisateur à main, prémélanger la solution sous forme de bouillie dans un petit contenant et l'ajouter ensuite au contenu du pulvérisateur composé de 1/3 à ½ du volume d'eau final désiré.

Le fongicide Penncozeb 75DF est sensé être compatible avec la plupart des pesticides courants utilisés. Pour que le produit procure une bonne suppression de la maladie, il est essentiel de l'appliquer à fond et de façon uniforme. Dans le cas d'un pulvérisateur à jet d'air de faible densité, régler le débit de brassage en conséquence.

### **ÉPANDAGE AÉRIEN**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

**Mises en garde concernant l'utilisation:** Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le guide national d'apprentissage - Application de pesticide par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

**Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire:** Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

**Mises en garde propres au produit :** Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le (800) 438-6071. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Volume: Épandre suivant la dose recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 25 litres par hectare.

**Recommandations sur la gestion de la résistance :**

Gestion de la résistance, Fongicide Penncozeb 75DF, fongicide ou bactéricide du groupe M. Toute population fongique ou bactérienne peut renfermer des individus naturellement résistants au Fongicide Penncozeb 75DF et à d'autres fongicides du Groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides ou bactéricides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide Penncozeb 75DF ou les fongicides du même Groupe M avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicide dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Cerexagri, Inc. au 1 (800) 438-6071 ou à [www.cerexagri.com](http://www.cerexagri.com).

## **LES LÉGUMES**

**POMMES DE TERRE** – Pour un cas de brûlure alternarienne ou de mildiou. Commencer à pulvériser tôt en saison avec un épandage de 1,1 kilogramme de fongicide Penncozeb 75DF par hectare, lorsque les plantes ont atteint 10 à 15 cm de hauteur. Passer à 1,75 kilogramme par hectare à mesure que les plantes grossissent et à 2,25 kilogrammes par hectare à la fermeture des rangs. Pulvériser tous les 7 à 10 jours pendant la saison.

### **Calendrier de pulvérisation à intervalles resserrés**

Par temps humide favorisant le mildiou et/ou une croissance vigoureuse de la culture, les intervalles de pulvérisation peuvent être réduits aux 5 ou 6 jours. Appliquer 1,1 kilogramme par hectare jusqu'à la fermeture des rangs ; puis, augmenter la dose à 1,75 kilogramme par hectare jusqu'à ce que les conditions permettent de revenir à un calendrier de pulvérisation régulier.

Pour que le produit procure une bonne suppression de la maladie, il est essentiel de l'appliquer à fond et de façon uniforme. Employer 40 litres d'eau par hectare pour un épandage aérien. Ne pas faire de traitement à 1 jour d'intervalle de la récolte.

**TOMATES** – Pour supprimer la brûlure alternarienne ou le mildiou, l'anthracnose, la stemphyliose (tache grise ). Utiliser de 1,10 à 3,25 kilogrammes par hectare de fongicide Penncozeb 75DF mélangés à un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture de traitement convenable. Commencer le traitement dès que la maladie fait son apparition dans la zone concernée et répéter le traitement tous les 7 à 10 jours ou plus souvent, dans les cas graves. Ne pas faire de traitement à moins de 7 jours de la récolte. **NE PAS FAIRE DE TRAITEMENT AÉRIEN.**

**ONIONS** – Pour supprimer la brûlure de la feuille de l'oignon (taches ou bactériose des feuilles). Épandre de 2,25 à 3,25 kilogrammes par hectare lorsque la maladie fait son apparition et répéter tous les 7 jours au besoin. Ajouter un agent mouillant approprié. Ne pas utiliser sur les oignons verts en bottes. Ne pas utiliser plus tard que 10 jours avant la récolte. **NE PAS FAIRE DE TRAITEMENT AÉRIEN.**

**CÉLERI** – Pour un cas de brûlure alternarienne ou de mildiou. Commencer à pulvériser à raison de 2,25 kilogrammes par hectare dans la planche de culture lorsque les plantes se mettent à percer le sol. Faire d'autres traitements à intervalles de 3 à 5 jours jusqu'à ce que les plantes soient consolidées dans le champ. Poursuivre le traitement sur une base hebdomadaire régulière. Ne pas faire de traitement plus tard que 14 jours avant la récolte. Effeuillez, taillez et lavez le céleri au moment de la récolte. **NE PAS FAIRE DE TRAITEMENT AÉRIEN.**

**CAROTTES** – Pour traiter les taches des feuilles. Commencer à pulvériser à raison de 2,25 kilogrammes par hectare, lorsque les plantes ont 6 semaines ou que la maladie les menace. Répéter à intervalles de 7 à 10 jours. Ne pas faire de traitement plus tard que 7 jours avant la récolte. Ne pas utiliser les fanes de carottes traitées pour la consommation humaine ou animale. **NE PAS FAIRE DE TRAITEMENT AÉRIEN.**

**CANTALOUPE, CONCOMBRES, CITROUILLE, COURGE, MELONS ET PASTÈQUES (MELONS D'EAU)** - Pour supprimer le mildiou, l'anthracnose, la tavelure, la pourriture noire et les taches alternariennes. Utiliser de 1,10 à 3,25 kilogrammes par hectare de fongicide Penncozeb 75DF mélangés à un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture de traitement convenable. Commencer le traitement dès que les filets prennent forme ou aux premiers signes de maladie et répéter le traitement à intervalles d'une semaine. Diriger le jet de façon à couvrir intégralement la surface supérieure et inférieure des feuilles. Ne pas faire de traitement à moins de 14 jours de la récolte. **NE PAS FAIRE DE TRAITEMENT AÉRIEN.**

## **LES FRUITS**

**POMMES** – Pour supprimer la tavelure, la rouille grillagée ainsi que la rouille du cognassier. Pour un calendrier de protection, commencer le traitement au fongicide Penncozeb 75DF au stade de l'éclatement jusqu'à ce que les pointes vertes aient un demi-pouce. Répéter toute pulvérisation au stade du bouton avancé, de la floraison et du traitement postfloral en respectant votre calendrier local de programme de protection. Utiliser 2,0 kilogrammes de fongicide Penncozeb 75DF par 1000 litres d'eau en doses non concentrées ou l'équivalent en doses concentrées. Si la maladie est d'ampleur modérée, on peut réduire la dose à 1,5 kilogramme pour le traitement postfloral. L'ajout d'un agent mouillant assure une couverture plus libre et uniforme de la bouillie de pulvérisation et permet d'éviter la formation de résidus tachetés, visibles. La couleur et l'aspect de la plupart des variétés de pommes traitées au fongicide Penncozeb 75DF sont souvent exceptionnels. Ne pas faire de traitement à moins de 45 jours de la récolte. **NE PAS FAIRE DE TRAITEMENT AÉRIEN.**

**ATTENTION** – Ne pas nourrir le bétail avec du marc de pommes traitées.

## **LES PLANTES DE GRANDE CULTURE**

### **BLÉ (TOUTES LES VARIÉTÉS, Y COMPRIS LE BLÉ DUR)**

Pour supprimer les taches helminthosporiennes, la septoriose et la rouille des feuilles du blé.

**Pulvérisation précoce :** Pulvériser à raison de 1,1 kilogramme par hectare aux stades de croissance Feekef 1-3/Zadok 12-21, lorsque la culture a atteint le stade de trifolié à celui de tallage.

### **ET/OU**

**Pulvérisation tardive :** Pulvériser à raison de 2,25 kilogrammes par hectare aux stades de croissance Feekef 10,5/Zadok 59, lorsque la tête est complètement sortie, mais avant la floraison (l'épiaison).

Dans le cas d'une pulvérisation au sol à l'aide d'une buse à jet plat, employer 100 litres d'eau par hectare à une pression de 345 kPa. Employer 40 litres d'eau par hectare pour un épandage aérien. Ne pas faire plus de deux traitements au cours de la saison et ne pas pulvériser à moins de 40 jours de la récolte.

**ATTENTION : La culture ainsi traitée ne doit pas servir de pâturage ou servir comme foin ; on ne dispose pas de suffisamment de données sur la question pour justifier un tel usage.**

**LENTILLES** – Pour supprimer l'antracnose et la brûlure ascochytiqque, appliquer le fongicide Penncozeb 75 DF à raison de 2,25 kilogrammes de produit par hectare. Pulvériser la première application avant la floraison, lorsque la formation du bourgeon est évidente. Une deuxième pulvérisation doit être appliquée 10 à 14 jours après la première pulvérisation entre le début et la moitié de la floraison, mais avant la fermeture des rangs. Si les conditions de développement de maladie persistent, une troisième pulvérisation peut être appliquée 10 à 14 jours plus tard. Ne pas pulvériser plus de trois traitements du fongicide Penncozeb 75 DF par saison. Dans le cas d'une pulvérisation au sol à l'aide d'une buse à jet plat, employer 100 à 200 litres d'eau par hectare à une pression de 275 à 345 kPa. Employer 40 litres d'eau par hectare pour un épandage aérien. Ne pas faire de traitement à moins de 35 jours de la récolte.

## **LE TABAC**

### **SERRE**

Pour supprimer le mildiou, ajouter de 50 à 100 grammes de fongicide Penncozeb 75DF à 25 à 50 litres d'eau et pulvériser sur 100 mètres carrés. Pulvériser les jeunes plants jusqu'à ce qu'ils soient mouillés, mais sans dégouliner. Commencer à pulvériser lorsque les plants mesurent 1,5 centimètre de large puis, deux fois la semaine jusqu'au moment de la transplantation.

## **LES HERBES**

**GINSENG** - Pour supprimer la brûlure alternarienne. Utiliser le fongicide Penncozeb 75DF à raison de 4,4 kg/ha dans 2000 L d'eau. Faire le traitement lorsque la maladie fait son

apparition et faire suivre de cinq traitements subséquents à deux semaines d'intervalle dans le cadre d'un programme de pulvérisation régulier. Ne pas faire de traitement à moins de 30 jours de la récolte. Ne pas nourrir le bétail avec le feuillage du ginseng. **NE PAS FAIRE DE TRAITEMENT AÉRIEN.**

**AVIS À L'INTENTION DE L'ACHETEUR/UTILISATEUR : VEUILLEZ LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR LES TRAITEMENTS SPÉCIAUX.** Les DIRECTIVES D'EMPLOI de ce fongicide pour le traitement décrit ci-après ont été mises au point par des personnes ne travaillant pas pour Cerexagri Inc. et acceptées afin d'être enregistrées par Santé Canada selon le programme d'amélioration des exigences d'étiquetage. Cerexagri Inc. ne fait aucune représentation ou garantie concernant la performance (efficacité) ni de revendication sur la tolérance de la plante (phytotoxicité) à ce produit lorsque appliqué sur des cultures indiquées sur cette étiquette.

Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur assume toute responsabilité découlant et accepte de ne pas tenir Cerexagri Inc. responsable de toute réclamation basée sur l'efficacité ou la phytotoxicité en rapport avec la ou les utilisations décrites sur cette étiquette.

## **MODE D'EMPLOI**

### **Luzerne plantée pour la semence**

Pour la suppression des taches alternariennes de la feuille et de la tige, traiter avant que la FLORAISON ne parvienne à 50 %. Traiter avec le fongicide Penncozeb 75 DF à raison de 1,46 kilogramme par hectare; ne pas faire plus de 3 traitements par année. Répéter 7 à 10 jours après le premier traitement et 10 jours après le deuxième traitement. Ne pas utiliser pour la consommation humaine ou animale. La culture ainsi traitée ne doit pas servir de pâturage ou servir comme foin. Ne pas appliquer sur les germes de luzerne destinés à la consommation humaine.

Ne pas utiliser les semences de culture résiduelle pour la consommation animale.

## **ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION**

Éloigner du feu et des étincelles. Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Entreposer de façon à ce que le produit ne soit pas exposé à l'humidité ou surchauffé ; il risquerait alors de se décomposer, de devenir moins efficace ou de provoquer un incendie. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas employé. Les palettes de contenants ne doivent pas être empilées à raison de plus de 3 de hauteur. Prévoir des couloirs d'accès toutes les 2 rangées. La décomposition engendre une mauvaise odeur. Si tel est le cas, vérifier si le contenant est chaud et le placer sans tarder dans un lieu découvert pour procéder à son élimination. Ne pas contaminer les aliments pour consommation humaine et animale en entreposant ou en éliminant ce produit.

## ÉLIMINATION

1. Vider complètement le contenant et l'ajouter au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement insi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Fabriqué en Hollande

Imprimé aux États-Unis

**URGENCE TRANSPORT**

États-Unis : **1 (800) 424-9300** CHEMTREC

Canada : **1 (613) 996-6666** CANUTEC

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )